

DOSSIER 13

- Document 1 - Note de commentaires sur le contenu du dossier 13
- Document 2 - Marchés conclus avec la SATIF (1989, 1992, 1993, 1994)
- Document 3 - Marchés conclus entre la SATIF, ASI et MIS. Lettres de MIS aux membres de l'équipage de l'avion présidentiel
- Document 4 - TD Mincoop 3012 du 26.04.90 « Remplacement de l'avion présidentiel »
- Document 5 - Attestation de service par la MCAC. 31.03.94
- Document 6 - Lettre de la SATIF du 01.06.94 « Mise à disposition de l'avion présidentiel du Rwanda »
- Document 7 - Note n° 600426 DAG/BMR du 28.06.94 « Demande d'indemnisation des familles de l'équipage de l'avion présidentiel du Rwanda ». Note n° 72/CF du 20.06.94 « Résiliation du marché SATIF et indemnisation éventuelle du contractant ». Note 401286 DAG/BOR du 27.06.94 « Marché SATIF ». Note 556005 DAG/PJC du 13.06.94 « Demande d'indemnisation présentée par la SATIF »
- Document 8 - Note 300162 DAG du 06.07.94 « Demande d'indemnisation de la SATIF »
- Document 9 - Note 300182 DAG du 19.07.94 « Mise à disposition de l'avion présidentiel du Rwanda »
- Document 10 - Aide mémoire DAG du 03.08.94
- Document 11 - Note du chef de cabinet du 05.08.94 « Affaire des pilotes décédés au Rwanda le 06.04.94 ». Lettre SATIF du 03.08.94. Lettre 007382 du 08.08.94. Lettre MIS à Avia France du 29.04.94
- Document 12 - Lettre 300212 du 10.08.94 à la SATIF
- Document 13 - Note 300219 DAG du 12.08.94 « Equipage de l'avion présidentiel et AMT décédés au Rwanda »
- Document 14 - Lettre SATIF du 30.08.94 (PJ : une facture, trois demandes d'indemnisation)
- Document 15 - Note 600695 BMR du 23.09.94 « Marché public SATIF »

- Document 16 - Note 300100 DAG du 05.04.95 « Equipage de l'avion du Président Habyarimana »
- Document 17 - Lettre du Fonds de Garantie du 12.04.95
- Document 18 - Décisions 304, 305, 303 du 04.07.95
- Document 19 - Note 690338 DAG/P du 03.11.95 et PJ : décision ministérielle n° 298 DM/94 du 12.08.94. Deux dossiers (GAN VIE et AVIA FRANCE). Contrat ministère de la coopération/société SATIF. Contrats ASI MIS/Equipage-Société SATIF : 4 demandes d'indemnisation. Correspondance n° 300318 DAG du 27.09.95
- Document 20 - Note n° 552713 PJC du 25.10.96. Lettre SATIF du 11.10.96. Facture n° 750 04/94. Décision n° 233 du 30.12.96. Note 3415 du 27.06.95